

Thourotte, le 17 Juillet 2020

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 15 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, JOLY, MMES DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, MMES VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM PIAR, DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, VAN ROEKEGHEM, POTET, BONNARD, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, BOURDON, MMES DAUMAS, BALITOUT, FRETE, GRANDJEAN, BACONNAIS, FONTAINE,

ETAIENT REPRESENTES M. RICARD avait donné pouvoir à Mme DRELA, M. IBRAN avait donné pouvoir à M. PIAR.

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONFORT Mélanie

Suite aux élections municipales le Conseil Communautaire à procéder à l'installation et l'élection du Président, des vice-présidents et du Bureau, à savoir :

Président : Patrice Carvalho
1^{er} vice-président : Jean Guy LETOFFE
2^{ème} vice-président : Jackie TASSIN
3^{ème} vice-président : Dominique PASTOT
4^{ème} vice-président : Sandrine BACONNAIS
5^{ème} Vice-président : Valérie VANPEVENAGE
6^{ème} vice-président : Emmanuel VAN ROEKEGHEM

Membres du Bureau :

Le Bureau est composé du Président et des 6 vice-présidents

Il a également été procédé :

- Aux délégations du Conseil Communautaire au Président, à savoir :
 - 1- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - 2- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes.
 - 3- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
 - 4- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 - 5- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
 - 6- intenter, au nom de la Communauté de Communes des Deux Vallées, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.
 - 7- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 2 000 €
 - 8- autoriser, au nom de Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- A la désignation des représentants au Conseil d'administration d'organismes extérieurs, à savoir :
 - ☞ Conseil d'administration du Pays Sources et Vallées : 7 titulaires
 - ☞ Comité de Programmation Leader : 2 titulaires – 2 suppléants
 - ☞ Collège de THOUROTTE : 1 titulaire – 1 suppléant
 - ☞ Collège de RIBECOURT : 1 titulaire – 1 suppléant
 - ☞ Commission consultative du SEZEO : 1 titulaire
 - ☞ Commission consultative du SE 60 : 1 titulaire
 - ☞ Assemblée générale Oise les Vallées : 2 titulaires
 - ☞ Association Oise Est Initiative : 1 titulaire – 1 suppléant
 - ☞ Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)
 - 1 représentant pour le Conseil d'Administration
 - 1 représentant titulaire et un suppléant pour l'Assemblée Générale
 - ☞ Contrat Transition Ecologique : 1 représentant
 - ☞ Territoire d'industrie : 1 représentant
 - ☞ Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :
au moins deux représentants
 - ☞ Conseil d'administration de l'Office de Tourisme
 - 3 représentants élus titulaires et trois représentants élus suppléants.
 - 2 représentants socioprofessionnels titulaires et 2 représentants socioprofessionnels suppléants.
 - ☞ Le Syndicat mixte de la Vallée du matz : 14 titulaires – 14 suppléants
 - ☞ Commission Locale de l'Eau
 - 1 représentant pour l'EPCI et 3 représentants pour les communes membres
 - ☞ SMOM (Syndicat Mixte du SAGE Oise Moyenne) : 4 titulaires
- A la mise en place de la commission d'appel d'offres permanente

Il a également été décidé :

- De mettre en place un pacte de gouvernance

Le Président,

P. CARVALHO

